



MAIRIE DE VILLEJUST

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Par convocations individuelles adressées le 24 juin 2020 aux conseillers municipaux, le conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 29 juin 2020.

ORDRE DU JOUR

1. Tirage au sort des jurés d'assises ;
2. Vote du compte administratif 2019 – Commune ;
3. Approbation du compte de gestion 2019 – Commune ;
4. Affectation des résultats de l'exercice 2019 – Commune ;
5. Vote du compte administratif 2019 – Assainissement ;
6. Approbation du compte de gestion 2019– Assainissement ;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2019– Assainissement ;
8. Vote des taux d'imposition 2020 ;
9. Vote du budget primitif 2020 avec reprise des résultats N-1 – Commune ;
10. Délégation au Maire de la compétence relative aux Marchés Publics.
11. Mise en place d'une convention entre ENEDIS et la commune de Villejust pour la parcelle AB N°281 sise rue de Saulx, propriété de la commune ;
12. Election des délégués au Comité Syndical du SIAHVY ;
13. Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration de la SPL Welcome in Paris-Saclay Entreprise (WIPSE)
14. Désignation des représentants au sein des instances de l'Assemblée spéciale de la SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE ;
15. Désignation du représentant au CNAS (Comité National de l'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M I. TRICKOVSKI, Mme S. ARMAND-BARBAZA, M V.LAURENT, Mme I.ARMAND, M R.PELISSERO, M P.CAMBON, Mme A.ADAM, Mme MC. ARTHUS-BERTRAND, M H.MASLARD, Mme E. LESAGE-BORDIER, M J.AFONSO, Mme V.CORDIER, M L.BREC, Mme M.SAINTE-ROSE, M T.ETIENNE, Mme E. JAMET, M A.CHERON, Mme S. MARTINI, M C.TANAIS.

Absents Excusé(es) représenté(es) : Mme E. JAMET procuration à M.C.TANAIS

Madame Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND est nommée secrétaire de séance.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 4 426 210,48 €
RECETTES : 5 573 372,33 €

Excédent de la section d'exploitation : 1 147 161,85 €
Excédent N-1 de la section d'exploitation : 1 599 972,48 €
Excédent de clôture de la section d'exploitation 2019 : 2 747 134,33 €
Excédent global de clôture des 2 sections : 390 246,57 €

Sous la Présidence de **Madame Sylvie ARMAND-BARBAZA**, 1ère Adjointe au Maire déléguée aux **Finances**,
Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif de la commune pour l'année 2019,
DECIDE de couvrir le déficit d'investissement de **2 356 887,76€**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – COMMUNE 2019

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte de Gestion définitif de Madame la Trésorière Principale établi en concordance avec le Compte Administratif de la commune se présente de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 2 923 279,61 €
RECETTES : 1 350 684,95 €

Déficit de la section d'investissement : 1 572 594,66 €
Excédent N-1 section d'investissement : 475 463,58 €
Déficit de clôture en investissement 2019 : 1 097 131,08 €
Restes à réaliser en dépenses à reprendre en N + 1 : 1 259 756,68 €
Déficit de la section d'investissement 2019 : 2 356 887,76 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 4 426 210,48 €
RECETTES : 5 573 372,33 €

Excédent de la section d'exploitation : 1 147 161,85 €
Excédent N-1 de la section d'exploitation : 1 599 972,48 €
Excédent de clôture de la section d'exploitation 2019 : 2 747 134,33 €
Excédent global de clôture des 2 sections : 390 246,57 €

CONSIDERANT qu'il est conforme au compte administratif 2019, présenté par Monsieur Le Maire,

RECETTES : 207 228,18 €

Déficit de la section d'investissement : 432 818,33 €
Déficit N-1 section d'investissement : 93 942,64 €
Déficit de clôture en investissement 2019 : 526 760,97 €
Restes à réaliser en dépenses 2019 : 56 370,49 €
Restes à réaliser en recettes 2019 : 13 426,78 €
Déficit de clôture en investissement 2019 : 569 704,68 €

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES : 47 323,80 €
RECETTES : 94 752,14 €

Excédent de la section d'exploitation : 47 428,34 €
Excédent N-1 de la section d'exploitation : 558 763,85 €

Excédent de clôture de la section d'exploitation 2019 : 606 192,19 €

Excédent global de clôture des 2 sections : 36 487,51 €

Sous la Présidence de Madame Sylvie ARMAND-BARBAZA, 1^{ère} Adjointe au Maire déléguée aux Finances,
Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte Administratif de l'assainissement 2019

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »
au budget Communal M14 pour la somme de 79 431, 22 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte de Gestion définitif de Madame la Trésorière Principale
établi en concordance avec le Compte Administratif de l'Assainissement se présente de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 640 046,51 €
RECETTES : 207 228,18 €

Déficit de la section d'investissement : 432 818,33 €
Déficit N-1 section d'investissement : 93 942,64 €
Déficit de clôture en investissement 2019 : 526 760,97 €
Restes à réaliser en dépenses 56 370,49 €
Restes à réaliser en recettes 13 426,78 €
Déficit de clôture en investissement 2019 : 569 704,68 €

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES : 47 323,80 €

Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

IMPOSITION	TAUX
TAXE D'HABITATION	8,80 %
TAXE FONCIER BATI	12,50 %
TAXE FONCIER NON BATI	44,00 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

VOTE les taux tels que définis ci-dessus.

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Maire donne lecture, chapitre par chapitre, pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement du budget primitif 2020 de la Commune, qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 5 519 578,56 €

RECETTES : 5 519 578,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 5 404 764,05 €

RECETTES : 5 404 764,05 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

VOTE le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel que présenté par Mme la 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Finances et M. le Maire.

DELEGATION AU MAIRE DE LA COMPETENCE RELATIVE AU MARCHES PUBLICS

VU l'élection du Maire et des Adjoints en date du 25 mai 2020,

VU l'article L 2122-22 (4°) du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire certaines des délégations prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

M. le Maire est chargé, pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Pour les marchés d'un montant inférieur ou égal à 90 000,00 € H.T., cette délégation générale autorise également le Maire à signer le marché. Le Maire devra rendre compte au Conseil Municipal.

CONSIDERANT qu'en application de la loi du 22 juin 2020 relative à l'installation des syndicats mixte, l'élection des délégués au sein des syndicats intercommunaux peut se réaliser au scrutin ouvert et non à bulletin secret, si l'assemblée le décide à l'unanimité.

M. le Maire propose ainsi de voter à scrutin ouvert la désignation des candidatures suivantes :

La candidature de M. Igor TRICKOVSKI pour le siège de titulaire,
La candidature de M. Hugues MASLARD pour le siège de titulaire,

La candidature de M. Valery LAURENT pour le siège de suppléant,
La candidature de M. Pierre CAMBON pour le siège de suppléant,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉSIGNE comme délégués qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette :

-Mr Igor TRICKOVSKI– délégué titulaire	-Mr Valery LAURENT– délégué suppléant
-Mr Hugues MASLARD– délégué titulaire	-Mr Pierre CAMBON– délégué suppléant

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CA DE LA SPL WELCOME IN PARIS
SACLAY ENTREPRISE (WIPSE)**

VU la loi N°2010-559 du 28 mai 2010 créant les sociétés Publiques Locales (SPL) ;

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2017 adhérent à la SPL WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES (WIPSE) et approuvant ses statuts ;

VU les statuts de la société Publique locale WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES (WIPSE) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 09 octobre 2017 ;

M. le Maire propose ainsi la candidature :

-comme représentant permanent de la Commune au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES (WIPSE) :

Titulaire : Richard PELISSERO
Suppléant : Pierre CAMBON

-comme représentant permanent de la Commune à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Publique Locale WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES (WIPSE) :

Titulaire : Richard PELISSERO
Suppléant : Pierre CAMBON

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE comme représentant au Conseil d'Administration de la SPL WIPSE les candidats cités ci-dessus.